Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلّى الله عليه و سلّم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :
La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلّى الله عليه و سلّم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.
Ceci étant dit:

La question suivante fut posée à Cheikh 'Abdel-'Azîz Ar-Râjihî qu'Allah le préserve :

"Celui qui pose la question dit :

Est-il permis de faire le takfîr[1] sur un individu spécifique qui demande secours (istighâthah) à autre qu'Allah et immole (dhabaha) pour autre qu'Allah comme de dire par exemple : "Untel est un associateur !".

Qu'Allah vous récompense en bien !".

La réponse du cheikh :

"…(*)[2] Demander secours à autre qu'Allah et immoler pour autre qu'Allah, (tout) cela est de l'association !

[1] N.d.t : Juger un individu spécifique comme étant mécréant (kâfir).

Al-istighâthah (demander secours) c'est l'invocation de celui qui est affligé, l'invocation de celui qui est affligé.

L'invocation est générale mais al-istighâthah (la demande de secours) est l'invocation de celui qui est affligé.

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction rapprochée du sens est) :

"Tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé".

Sourate Fâṯir v.13 (en partie) et v.14.

Donc, quiconque invoque autre qu'Allah cela est l'association comme cela est stipulé dans le texte coranique et de même pour le fait d'immoler pour autre qu'Allah cela est une association (à Allah).

Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction rapprochée du sens est) :

"Dis: "En vérité, ma prière, mes actes de dévotion (C'est-à-dire mon sacrifice, mon immolation), ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé!".

[2] N.d.t: Au tout début de l'audio le son n'est pas clair et il est difficile de savoir avec certitude si le cheikh a dit : ''na'am, na'am'' (Oui ! Oui !) ou ''lâ lâ'' (Non ! Non !) ; et donc après l'avoir écouté plus d'une dizaine de fois et l'avoir fait écouté à des frères arabophones qui n'ont pas pu se prononcer avec certitude, j'ai laissé un vide à la place des deux premiers mots car cela ne change rien au détail fait par le cheikh mais par souci de précision.

Sourate Al-An'âm v.162.

Et Allah Le Très-Haut dit (ce dont la traduction rapprochée du sens est) : "Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie".

Sourate Al-Kawthar v.2.

Et donc quiconque aura immolé pour autre qu'Allah aura certes associé mais **l'individu spécifique on ne le juge pas mécréant : on dit cette action est une mécréance et une association**.

Et donc demander secours à autre qu'Allah est une association et immoler pour autre qu'Allah est une association mais quant à l'individu qui a immolé pour autre qu'Allah ou a demandé secours à autre qu'Allah, il y a alors un détail : s'il est savant (qu'il a la science à ce sujet) et que la da'wah lui est parvenue et connaît le jugement religieux alors celui-là on le juge comme étant mécréant.

Mais s'il ne sait pas, alors on lui apprend et on lui clarifie et s'il persiste après cela il est alors jugé en fonction de son association et de sa mécréance mais avant cela il n'est pas jugé en fonction de son association car on ne connaît pas sa situation.

Il se peut qu'il soit ignorant et il se peut qu'il ait une ambiguïté et donc il est obligatoire que son ambiguïté soit dissipée et que la vérité lui soit clarifiée et donc si la vérité lui est clarifiée et

qu'il persiste, il est alors après cela jugé en fonction de son association.

Mais l'action, elle, est une association : demander secours à autre qu'Allah est une association et immoler pour autre qu'Allah est une association mais quant à l'individu il y a un détail à faire.

S'il connaît le jugement (religieux), si le jugement lui est parvenu c'est alors un associateur et s'il ne connaît pas le jugement ou s'il a une ambiguïté ou s'il est ignorant, alors il est obligatoire de lui clarifier (la chose) et de lui expliquer la chose et que l'ambiguïté soit dissipée.

Et donc si cela lui a été expliqué et que l'ambiguïté lui a été dissipée après cela on le juge en fonction de son association.

Oui".

Source de l'audio :

https://ia801501.us.archive.org/6/items/badiane2004_hotmail_201506/%D8%A7%D9%84%D8%B4%D9%8A%D8%AE%20%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A7%D8%AC%D8%AD%D9%8A.mp4

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî le 28-06-2015.

www.spfbirmingham.com

Twitter @mehdimaghribi